

Présents : AMYOT Claude, ALEXANDRE René, BOISSONNET Annie, DEVOILLE Véronique, CLAUDEL Jean-Marie, FARRON Marie-Claude, GERARD Pierrette, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PARMENTIER Maryline, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANÇON Nicolas, WYKA Pierre

Excusés: DEVOILLE Véronique a donné procuration à PARMENTEIR Maryline, PERNOT Stéphane, Monsieur VANÇON Nicolas a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre est approuvé.

Mme le Maire lit en introduction la lettre de démission de M. Claude VIRY de son poste de conseiller municipal, pour convenance personnelle.

DELIBERATIONS

Urbanisme – Nouvelle taxe d'aménagement

Mme le Maire explique aux membres du Conseil que la taxe d'aménagement (ou TA) est une taxe, instituée au profit de la commune à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de lui permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des SCOT, et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation. Elle remplacera la Taxe Locale d'Équipement à compter du 1^{er} mars 2012.

Actuellement, le taux communal de la TLE est de 1%. Pour la TA, il s'agit donc de fixer le nouveau taux de TA. Après calculs et simulation, il apparaît qu'en gardant un taux de 1%, les recettes seraient sensiblement les mêmes avec la TA qu'avec la TLE voire légèrement supérieures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% à la place de la TLE instituée par délibération du 11 février 1969 à compter du 1^{er} mars 2012 et précise que la présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible dans la limite de 3 ans.

Domaine – Acquisition de parcelles

Mme le Maire expose que deux petites parcelles faisant partie d'une vente globale à Rasey de M. Bernard Frenot à M. Cuny et Mme Pontier se révèlent intéressantes pour l'accès au cimetière de Rasey par le chemin du Pigeonneau. Elle propose d'acheter ces 2 parcelles d'une contenance totale de 62 m² et de laisser une servitude de passage aux vendeurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'acquisition des parcelles cadastrées BD 278 et 283 d'une contenance de 62 m² au prix de 100 € à M. Cuny et Mme Pontier et autorise la création d'une servitude de passage au profit du fonds de M. Cuny et Mme Pontier.

Finances – Décisions modificatives

Sur proposition de Mme le Maire et en vue de procéder à des régularisations de crédits et à quelques modifications budgétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires proposées.

Intercommunalité – SMDEV - Eclairage public Place de la Brasserie

Mme le Maire présente le projet d'aménagement de l'éclairage public Place de la Brasserie. Elle précise que le coût de l'opération s'élève à 56 031.63 € TTC soit 46 849.19 € HT et indique que le Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la délibération du Comité du SMDEV du 26 janvier 2011, la participation financière de la commune s'élèverait à 85% de la dépense HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté et autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage.

Autres – Remboursement de frais

Mme Marcot a fait l'avance pour l'achat d'un banc chez Aldi destiné à l'école d'Amerey. Il s'agit de procéder au remboursement de la somme engagée car Aldi ne souhaite pas ouvrir de compte et a exigé un règlement comptant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Mme Marcot la somme de 40 €.

Finances – Indemnité de conseil au comptable public

Mme le Maire fait savoir que le Trésorier de la commune a changé : Mme Dieudonné est arrivée cette année en remplacement de M. Ravain à la trésorerie d'Epinal Poincaré

Celle-ci est consultée lors de l'établissement des documents budgétaires et comptables, et de toute nécessité relative au fonctionnement de la Mairie. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter, à compter de l'exercice 2011, une indemnité de conseil de 75% en la faveur de Mme Dieudonné.

Cette indemnité serait versée annuellement et calculée selon les taux fixés par arrêté du 12 juillet 1990, article 5. Le Conseil municipal, avec une abstention, décide d'allouer une indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 75%.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

Information sur les organismes intercommunaux

- **C2VRM :**
 - SICOVAD : rapport annuel montrant une production des déchets stable avec une hausse du tri bien que celui-ci soit encore à améliorer
 - Assainissement non collectif : MM. Lavez et Lapoirie, Adjoints, ont été missionnés par Mme le Maire pour expliquer à chacun des propriétaires susceptibles d'en bénéficier les avantages de l'opération groupée de réhabilitation menée par la C2VRM. Le nombre de retour est satisfaisant. La C2VRM va pouvoir lancer la consultation pour les études.

Informations sur les délégations au Maire

Marchés :

- **Chaudières :** contrat de maintenance et d'entretien attribué à la société Idex pour un montant annuel de 2 259.24 € TTC.

Travaux :

- **Ecole d'Amerey :** le réfectoire a été entièrement repeint par le service technique
- **Unimog :** le véhicule d'occasion commandé est arrivé le 10 novembre. La société Hantsch a dispensé une formation à l'ensemble des chauffeurs
- **Mur de la salle des fêtes :** le mur menace de tomber et sa réparation semble délicate. Une déclaration d'assurances a été faite.

Agenda :

-
- Dîners insolites les 18 et 19 novembre

Fait à Xertigny, le 14 novembre 2011

Le Maire,
Véronique MARCOT